L'APOLLINAIROIS

VOL. 26 / NO 9 / JUIN 2019

Date de tombée : **5 juillet 2019**
Prochaine parution : **23 juillet 2019**

Le 1er mai dernier avait lieu la première pelletée de terre pour l'agrandissement de la Maison des Aînés. 18 chambres seront ajoutées, au grand plaisir de plusieurs, pour un investissement total de 2.7 millions.

Cécile Lemay Administrateur, Robert Boucher Directeur général, Bernard Ouellet Maire, Françoise Rousseau Présidente, Marina Lavoie Attachée de presse, Dorilas Martineau Vice-Président
2e rangée : Édith Gagnon Secrétaire-trésorière, Nathalie Carrier Construction Carrier, Martin Beaudet Groupe Ressource technique, Daniel Laflamme Conseiller, Gilles Côté Administrateur

- Les bureaux municipal et de la SAAQ **seront FERMÉS :**

le **lundi 24 juin** (Saint-Jean-Baptiste) et le **lundi 1er juillet** (Fête du Canada)

- Le bureau municipal sera **fermé du 29 juillet au 2 août** inclusivement

INDEX

2 : Mot du maire
3 : Le mot d'Urbain
4 : Bibliothèque – Entretien de cours d'eau
5 : Faits saillants du rapport financier 2018
6 : Herbe à poux – Fête au Village – Composteurs et barils d'eau de pluie
7 : Recyc-Lav (gros rebuts)
8 : Scouts Agapogil – L'Entraide – Les Amis de la musique
9 : Équipe pastorale – Cimetière – Club Lions
10 : Marché public – Chevaliers de Colomb
11-16 : Procès-verbaux de mai
17 : Publireportage – Transport collectif
18 : Express vers Ste-Foy – Cours de patinage – Quoi faire! – Les nichoirs de L'Oasis
19 : Calendrier des activités et coordonnées

MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE

MOT DU MAIRE

À la séance du conseil du mois de mai, nous avons déposé les états financiers de la Municipalité pour l'année 2018. Pour cette dernière année, les revenus se sont élevés à 9 857 885 $, comparativement à 9 349 675 $ en 2017, pour dégager un surplus de 1 463 099 $. Comme l'an passé, ce surplus peut paraître élevé, mais plusieurs raisons peuvent l'expliquer. D'abord, certaines subventions ne peuvent être considérées lorsque nous préparons le budget en novembre. De plus, nous ne pouvons considérer les revenus de taxes des nouvelles résidences inscrites au rôle après le mois de septembre. Voici quelques exemples de revenus supplémentaires qui ont contribué au surplus de 2018 : + 414 500 $ (taxes générales), + 94 800 $ (compensation Recy-Québec) + 135 000 $ (droits de mutation), + 128 700 $ (vente de terrains).

Ce surplus nous aide habituellement à améliorer plusieurs infrastructures qui sont en fin de vie et à nous sécuriser financièrement en cas d'imprévu. Cette année, pour sécuriser nos jeunes élèves qui iront à la nouvelle école Les Sentiers située sur la rue des Vignes, nous allons prendre environ 750 000 $ pour construire une piste multifonctionnelle le long de la route 273, entre la rue Moreau et la rue des Vignes (les travaux sont actuellement en cours). De plus, un feu de circulation sera installé un peu plus tard cet été au coin de la rue des Vignes et de la route 273.

Durant la période estivale, la Municipalité procède toujours à la réfection de plusieurs rues et rangs. Pour votre information, voici la liste des routes qui seront asphaltées : rue Rousseau (entre la rue des Lilas et la Maison de la Famille), rue Masse (110 mètres de la rue Industrielle vers le sud), rue des Rosiers (150 mètres), rue des Pins (188 mètres), rue Chaîné (entre la route 273 et la rue Principale), route de l'Ormière (entre le rang Bois-Joly et le rang Saint-Lazare), route du Cap (du rang des Moulanges jusqu'au viaduc et du viaduc à la rue Industrielle), rue Beaulieu (460 mètres), rue du Verger (420 mètres), route du Bois-de-l'Ail (du viaduc jusqu'au rang Marigot), rang Bois-Joly Est (750 mètres), rang Bois-Joly Ouest (à partir de la route 273 sur 800 mètres). Ceci est sans compter les rapiéçages à effectuer.

Enfin, comme chaque été, je tiens à vous rappeler d'utiliser l'eau avec modération, que ce soit pour nettoyer ou arroser, plusieurs alternatives s'offrent à vous pour éviter d'utiliser l'eau du système d'aqueduc. Rappelez-vous que même si vous arrosez votre entrée asphaltée, elle ne poussera pas! Pour le gazon, allez-y avec modération, une pelouse n'a pas besoin d'être noyée. Pour arroser votre jardin et vos platebandes, procurez-vous un baril récupérateur d'eau de pluie à la Municipalité pour la modique somme de 30 $ taxes incluses. N'oubliez pas qu'il s'agit d'une ressource précieuse que nous devons protéger. Tous ensemble, nous ferons la différence!

Votre maire,
Bernard Ouellet

Le mot d'Urbain

SERVICE DE L'URBANISME

DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE

Sur le site internet de la Municipalité au : www.st-apollinaire.com

Sur l'icône PERMIS EN LIGNE - URBANISME ou encore par le biais de : Voilà!

Vous y verrez la liste des demandes de permis disponibles en ligne.

Piscine : un permis est requis!

Une piscine doit être à une distance d'au moins 1.5 mètre des lignes latérales et arrière de la propriété, ainsi que par rapport au bâtiment principal et au bâtiment complémentaire.

Voici quelques normes pour la protection de l'accès à la piscine :

1. L'enceinte (rampe) doit empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre, être d'une hauteur d'au moins 1.2 mètre et être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade.
2. La porte donnant accès à la piscine a les mêmes spécifications que l'enceinte et doit être munie d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.
3. Tout appareil lié au fonctionnement de la piscine doit être installée à plus d'un mètre de la paroi de la piscine ou, selon le cas de l'enceinte. Les conduits doivent être souples et ne doivent pas être installés de façon à faciliter l'escalade de la paroi de la piscine et de l'enceinte.

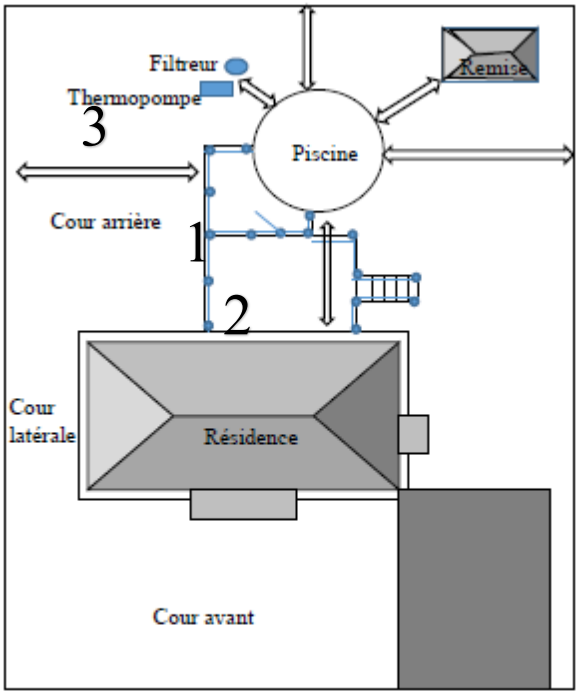

Mise en garde : L'article est à titre informatif et ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Compilation des demandes de permis	Mai	Cumulatif
Autorisation chenil	0	1
Abattage d'arbre	5	6
Affichage	0	9
Agrandissement résidentiel et non résidentiel	2	5
Autorisation démolition	3	9
Autorisation changement d'usage	1	7
Branchement	7	37
Clôture ou muret	13	17
Construction bâtiment complémentaire	30	46
Construction bâtiment principal	12	44
Installation septique	6	10
Licence de chien	1	2
Patio, galerie, terrasse	13	17
Piscine	18	25
Puits	6	9
Transformation et réparation	11	43
Lotissement	0	2
Total	**128**	**289**

Information :

La fondation apparente de tous les nouveaux bâtiments principaux construits depuis 2010 doit être recouverte de crépi.

Un arbre doit être planté dans la cour avant de la propriété.

Rendez-vous au www.st-apollinaire.com pour consulter les règlements d'urbanisme.

Votre ami, *Urbain Fleury*

La bibliothèque « Au Jardin des livres » de St-Apollinaire vous informe…

Club de lecture d'été TD 2019

Eh oui, votre bibliothèque participe au Club de lecture d'été TD! Le thème de cette année est « C'est ta nature ». Tous les enfants, peu importe leur âge et leurs aptitudes à la lecture, peuvent s'inscrire. Pour le faire, ça se passe en bibliothèque, et pour avoir toutes les informations, rendez-vous au https://www.clubdelecturetd.ca.

Exposition au centre Multifonctionnel

Après l'exposition de Monsieur Clodin Roy, vous pouvez maintenant admirer l'exposition intitulée *Jardins oubliés, 1860-1960,* fournie par le Réseau Biblio. Elle sera en place jusqu'à la fin octobre, à moins qu'un artiste intéressé à exposer ses œuvres me contacte à la bibliothèque. Vous êtes un artiste ou vous en connaissez un et vous souhaitez vous faire connaître? Contactez-moi par courriel à bibliotheque@st-apollinaire.com ou par téléphone au numéro mentionné plus bas.

Lisez vos revues préférées en numérique grâce à RBdigital!

RBdigital, c'est plus de 40 magazines populaires à votre portée, en tout temps, comme 7 Jours, La Semaine, Science & Vie, Coup de Pouce, National Geographic et ELLE Québec. Téléchargez facilement vos revues en quelques minutes!

Pour utiliser RBdigital, passez à la bibliothèque ou rendez vous au www.mabibliotheque.ca/cnca, onglet « Livres & ressources numériques ». Pour bénéficier de ce service gratuit, vous devez avoir en main votre carte d'abonné et votre NIP.

Recherche de bénévoles

Si vous êtes intéressés à devenir bénévole à la bibliothèque, nous avons toujours une place ou deux à combler. Venez demander un formulaire au comptoir et je vous rappellerai par la suite. Nous avons toujours besoin de gens souriants et dévoués. Et si vous avez des questions, n'hésitez pas à demander aux bénévoles en place ou à m'appeler au 418 881-3996, poste 250.

Pour connaître les nouveautés ou les activités à venir, suivez-nous sur facebook à : Bibliothèque Au jardin des livres.

Julie Michaud, Responsable

Un cours d'eau sur votre propriété a besoin d'être entretenu ou aménagé?

Suivez les étapes suivantes :

1. Déposer une demande d'entretien à votre Municipalité.
2. Votre Municipalité transmettra les documents nécessaires à la MRC pour l'ouverture du dossier.
3. Un technicien de la MRC fera le relevé du cours d'eau et le constat de la situation.
4. Une rencontre des personnes concernées par l'entretien du cours d'eau avec le personnel de la MRC sera faite pour discuter des modalités de réalisation.
5. Obtention du certificat d'autorisation (dans le cas des travaux d'aménagement).
6. Acceptation du dossier par le MELCC.
7. Exécution des travaux.
8. Inspection post-travaux par le personnel de la MRC.

Source : MRC de Lotbinière

POCHETTES POUR NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous invitons les personnes nouvellement établies sur le territoire de la Municipalité de Saint-Apollinaire à se présenter au bureau municipal, 11, rue Industrielle, afin de se procurer ***une pochette des nouveaux arrivants.***

Fidèle à mon engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux nouvelles dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2018, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Bernard Ouellet, maire

RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2018 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 9 857 885 $ et que les revenus d'investissement ont culminé à 5 414 289 $ (subventions et investissements), ce qui a généré des revenus totaux de 15 272 174 $ pour cet exercice financier. Les différentes dépenses ont totalisé 9 134 767 $.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2018 un surplus de fonctionnement à des fins fiscales de 1 463 099 $.

À la même date, la Municipalité possédait un surplus accumulé non affecté de 2 865 660 $, lequel inclut le surplus de l'exercice 2018.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2018 ont été vérifiés par la firme comptable Désaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la Municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2018, était la suivante :
Le maire recevait un montant de 23 895.05 $ en plus d'une allocation de dépenses au montant de 11 943.87 $ pour un montant total de 35 838.92 $.

La rémunération des conseillers et conseillère était fixée à 8 688.92 $ en plus d'une allocation de dépenses au montant de 4 343.38 $ pour un montant total de 13 032.31 $.

FAITS SAILLANTS

Outre le maintien des opérations régulières de la Municipalité, l'année 2018 a été marquée par l'ensemble des travaux d'infrastructures réalisés sur plusieurs voies de circulation, soit :

- Rang Bois-Joly
- Rue des Jonquilles
- Rue Laurier
- Rang des Moulanges
- Rue Ouellet
- Rang Pierriche
- Route des Ruisseaux

Au niveau de la voirie :

- Achat d'un nouveau camion cube de 16 pieds.

Au niveau de l'hygiène du milieu :

- La recherche en eau.
- Raccordement du puits 07-2014.

Au niveau des loisirs :

- WIFI dans le parc Terry-Fox et au terrain de balle.

Présenté au conseil municipal du 3 juin 2019.

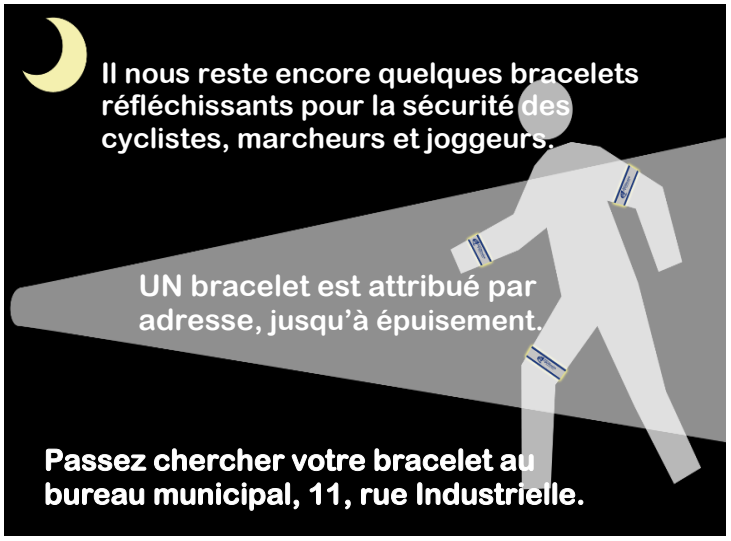

BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

La Municipalité met à votre disposition des barils récupérateurs d'eau de pluie au prix de **30 $** l'unité, taxes incluses.

Il vous suffit de passer au bureau municipal pour payer votre facture et votre baril vous sera livré à votre domicile par la suite.

RecycLav
Solutions écologiques

Plusieurs objets ramassés par l'entreprise Recyc.Lav inc sont valorisés plutôt que d'être éliminés et se retrouver au site d'enfouissement. En effet, Recyc.Lav inc travaille en collaboration avec la Ressourcerie de Lotbinière, une entreprise régionale d'économie sociale écoresponsable.

Comment utiliser le service

Étape 1 :
Communiquez directement avec la compagnie Recyc.Lav inc :

- Par téléphone au : 418.881.0084 sans frais : 1-844-881-0084
- Par courriel à l'adresse : info@recyclav.com
- Par Messenger, sur la page Facebook de Recyc.Lav inc.

Étape 2 :
Mentionnez les articles dont vous souhaitez vous départir en établissant une liste la plus précise possible.
Tous les encombrants sont récupérés, peu importe leur état, qu'ils soient fonctionnels ou non.
Nous vous recommandons de mettre tous les petits objets dans des boîtes.

Étape 3 :
Suite à votre communication, Recyc.Lav inc vous demande de déposer vos objets à l'extérieur pour le lundi suivant. La collecte s'effectuera au courant de la semaine suivante au plus tard dans les 5 jours ouvrables à compter du lundi.

Étape 4 :
Placez vos objets près de la maison à un endroit facile d'accès pour les manutentionnaires.

*****Ne pas placer vos objets sur le bord de la rue*****

✓ MATIÈRES ACCEPTÉES – MAXIMUM de 3 mètres cubes

- Meubles de toute sorte, matelas, tapis…
- Électroménagers, chauffe-eau…
- Matériel électronique (« Les Serpuariens »)
- Métaux et fils électriques
- Menus objets; outils, jouets, vaisselle, miroir…
- Matériaux de construction et de rénovation : bois, portes, fenêtres, lavabos, toilettes…
- Vélos et articles de sport
- Batteries d'automobile, pneus (maximum de 4)
- Tissus, textiles, vêtements, chaussures…

✗ MATIÈRES REFUSÉES

- Résidus alimentaires et autres matières organiques (feuilles, gazon, branches…)
- Agrégats (roches, béton, sable, asphalte…)
- Résidus domestiques dangereux (huiles, peinture, pesticides, piles, lampes fluo compactes, néon, bombonnes de propane, extincteurs…)
- Matériaux provenant de la démolition de bâtiment.
- Meubles souillés par des excréments et tout ce qui provient de commerces, d'entrepreneurs ou d'industries

CAS EXCEPTIONNEL : Communiquez directement avec Recyc.Lav inc.

Visitez le site internet recyclav.com

LES SCOUTS AGAPOGIL

Le scoutisme c'est le dépassement de soi, la vie de groupe, des rires et du travail acharné pour arriver à se réaliser en tant qu'être humain.

Lors de la fin de semaine du 27-28 avril dernier avait lieu le Tournoi Nathoo (Tournoi de Hockey Ball à saveur scout). La Meute Patte de Velours du 127e groupe scout AGAPOGIL était parmi les 32 équipes présentes au tournoi.

Comme dans tout sport, il y a la portion compétition entre les équipes, mais il y a aussi l'opportunité pour les jeunes de 9-11 ans de rencontrer des Scouts venant de partout en province, de partager, de chanter et de vivre la loi scoute à son apogée.

Durant la fin de semaine, les meutes sont évaluées selon la participation, l'esprit d'équipe, le respect des règles, de la thématique et la bonne humeur envers les autres. Des TROPHÉES sont donc remis aux différentes meutes selon ces points précis.

Vous pouvez être fier des jeunes Louveteaux du 127e AGAPOGIL! Ils ont remporté le trophée de la meute exemplaire du tournoi et nous avons reçu l'honneur de ramener le trophée que tous souhaitent recevoir durant ce tournoi... le TROPHÉE D'AKÉLA.

En tant qu'animateurs de ces jeunes garçons et jeunes filles, cela nous apporte un sentiment de bonheur et de fierté qui ne se décrit pas, mais qui se vie.

Vous pouvez être fier, citoyen d'ici, de nos jeunes SCOUTS du 127e AGAPOGIL.

Merci d'encourager et de supporter les SCOUTS dans leurs diverses activités.

L'équipe d'animation Louveteau
Akéla, Raksha, Baloo, Bagheera, Chil, Mysa, Hathi

Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire!

Les ventes de garage et le Relais pour la Vie sont terminés et la Fête Nationale arrive à nos portes. Tout cela annonce que l'été est enfin arrivé. Nous allons maintenant vers les déménagements et les vacances.

Pour ceux et celles qui déménagent, nous avons des articles à prix modiques pour remplacer ou ajouter dans vos nouvelles demeures. Venez nous voir, notre équipe de bénévoles vous aidera dans vos recherches.

Nous voulons aussi vous inviter à notre grande vente de 50 % sur tout en magasin qui aura lieu du 9 au 18 juillet.

Prenez également note que l'Entraide **sera fermée pour les vacances, du 21 juillet au 3 août** inclusivement. Réouverture le mardi 6 août.

Nous vous souhaitons une très bonne Fête Nationale.

À bientôt!
Les bénévoles de L'Entraide de St-Apollinaire

LES AMIS DE LA MUSIQUE

Le 14 mai, la chorale les Amis de la Musique organisait son 2e souper-spaghetti pour amasser des fonds pour l'entretien de notre église.

Le tout a débuté à 16 h avec un spectacle de Mme Claire Mathieu qui interprétait des chansons de Dalida.

S'en est suivi le souper auquel près de 300 personnes ont pris part et puis ce fut le tour de M. Luciano Davis qui nous a charmé avec des chansons de Tom Jones et Engelbert Humperdink. Ce fut une soirée très agréable et appréciée de tous.

Plusieurs bénévoles ont mis la main à la pâte pour arriver à un tel succès; je ne les nommerai pas car je risque d'en oublier, mais sachez que votre précieuse collaboration a été nécessaire et grandement appréciée de tous. Soyez remerciés pour votre implication!

Cela nous a permis de remettre la somme de 4886.58 $ pour notre église. Quand on se donne la main, on peut réussir quelque chose de beau et grand.

Merci encore et bravo pour tout le travail accompli.
Nicole Laflamme, pour les Amis de la Musique

MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE

QUE TON CŒUR NE SE TAISE PAS

Vous avez reconnu le thème qui va nous accompagner tout au long du temps pascal. Il est inspiré du Psaume 29 verset 13. Il n'est pas un ordre donné par une autorité extérieure à nous. Non ! Il est un appel du cœur. Il vient de l'intérieur de la personne qui a fait la rencontre de Jésus ressuscité. Regardons Marie qui, devant l'œuvre de Dieu en elle, s'écrie : « Exulte mon esprit en Dieu mon Sauveur. » Exulter, c'est ressentir une joie telle qu'elle ne peut rester cachée; elle demande à être partagée.

Cette exigence du cœur nous interpelle. Elle nous pose question. Sommes-nous suffisamment "emplis" de la présence de Jésus en nos vies ? Si oui, et que nous avons le désir de partager les joies et bienfaits qu'elle nous apporte, alors bravo!

Au contraire, sommes-nous devenus craintifs, et même tièdes, au point de taire notre foi ? Alors, demandons à Jésus de nous envahir au point de faire de nous ses témoins. Le temps pascal est idéal pour une telle démarche. Il nous prépare à la fête de la Pentecôte. Le feu de l'Esprit peut rallumer la flamme et nous pousser au dehors vers nous contemporains.

Nous rencontrerons des gens qui veulent nous faire taire en affirmant que la religion est affaire privée et que nous n'avons pas à dire nos convictions sur la place publique. Nous pouvons leur répondre que la Charte universelle des droits de l'homme dit à l'article 18 :

> *Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que* ***la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé,*** *par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites****.***

Que notre cœur ne se taise pas! Vous connaissez sans doute des personnes qui sont revenus à la foi après avoir rencontré des témoins joyeux de vivre leur rencontre avec Jésus. Et si ce témoin c'était vous ? L'apôtre Paul affirmait dans sa lettre aux Romains, chapitre 10 versets 9-17 :

> *Si de ta bouche, tu affirmes que Jésus est Seigneur, si, dans ton cœur, tu crois que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, alors tu seras sauvé. Car c'est avec le cœur que l'on croit pour devenir juste, c'est avec la bouche que l'on affirme sa foi pour parvenir au salut. […] Quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. Or, comment l'invoquer, si on n'a pas mis sa foi en lui ? Comment mettre sa foi en lui, si on ne l'a pas entendu ? Comment entendre si personne ne proclame ? […]* ***Or la foi naît de ce que l'on entend ; et ce que l'on entend, c'est la parole du Christ****.*

Que notre cœur ne se taise pas ! Jésus veut avoir besoin de nous pour faire de nouveaux disciples.

Bernard St-Hilaire, prêtre-vicaire

Pour l'équipe pastorale Paroisse Ste-Élisabeth-de-Lotbinière

Du nouveau concernant le cimetière de votre communauté.

La compagnie des cimetières est maintenant opérationnelle et porte le nom de : **Les Jardins commémoratifs de Sainte-Élisabeth,** regroupant neuf cimetières dont :

Issoudun, St-Agapit, Ste-Agathe, St-Antoine-de-Tilly, St-Apollinaire, St-Flavien, St-Gilles, St-Janvier-de-Joly et St-Octave de Dosquet.

Elle est responsable de la gestion des cimetières (contrat de concession et d'entretien de lots, creusage de fosses, etc.) et de l'entretien général des cimetières.

À titre d'information, une concession doit être renouvelée à son échéance, **ainsi que** l'entretien.

Les règlements des Jardins commémoratifs de Sainte-Élisabeth sont disponibles à vos bureaux de communauté et à l'arrière de l'église.

Si vous avez des questions, si vous avez besoin d'information, vous n'avez qu'à téléphoner au bureau administratif au **418 886-2513.**

CLUB LIONS SAINT-APOLLINAIRE

Bravo amis Lions pour votre solidarité à la cause de la Fondation pour les Chiens-Guides du Canada.

C'est une fierté de vous avoir vu participer, malgré le ciel qui nous arrosait... en fait, il nous bénissait d'avoir cru qu'ensemble, on ferait une différence pour ceux qui ont besoin d'une assistance animale pour leur handicap.

Un montant de 3292 $ a été amassé lors de cette activité.

Une autre belle façon de se retrouver dans l'amitié, en unissant nos efforts.

Bravo à vous tous, car beau temps, mauvais temps, nous Servons!

Lion Éric Sigier

Marché public Goûtez Lotbinière
À Saint-Apollinaire

7e Édition!

Invitation à venir acheter vos légumes, fruits frais et autres produits locaux. Les producteurs agricoles vous accueilleront, sous leurs beaux parasols rouges, aux portes d'entrée de votre :

IGA Veilleux : 148, rue Principale

Producteurs présents au marché au fil des semaines et selon la disponibilité des produits :

1. **Ferme au Jardin de Luce, Sainte-Croix**
2. **Ferme Double LL, Saint-Édouard**
3. **Ferme La Rosée du Matin, Saint-Antoine-de-Tilly**
4. **Boulangerie Croûte et Brioche, Lotbinière**
5. **Ferme St-Noël, Saint-Narcisse-de-Beaurivage**
6. **Boulangerie artisanale Malenfant, Saint-Agapit**
7. **Potager La Gavotte, Lotbinière**
8. ***Nouveauté :* La Voie des Jardins, Sainte-Croix**
9. ***Nouveauté* : Ferme Mépat, Val-Alain**

Ouvert les jeudis de 14 h 30 à 18 h 30
Du 20 juin au 19 septembre

Venez encourager l'achat local! Y'a pas plus frais que ça!

MOT DES CHEVALIERS DE COLOMB

Le mois de juin est arrivé, c'est le temps du camping, jardin, pêche, mais surtout, il ne faut pas oublier nos personnes qui sont seules et dans le besoin.

Le Conseil 9882 des Chevaliers de Colomb a eu sa réunion du mois de mai lors de laquelle il y a eu les élections pour les postes d'officiers. Tous les postes ont été comblés pour l'année 2019-2020. J'ai repris mon poste de Grand Chevalier pour une autre année. Je tiens à remercier tous les officiers sortants pour l'année que l'on vient de terminer et remercie tous les nouveaux élus.

Le 1er juin, il y a eu le Relais pour la Vie de Lotbinière à Saint-Apollinaire qui a permis de ramasser 138 189 $ pour le cancer. Bravo à tout le comité organisateur, aux bénévoles et aux participants.

Si vous avez besoin de communiquer avec un chevalier durant l'été, vous pourrez nous joindre en tout temps.

Mon épouse Pauline se joint à moi pour vous souhaiter un très bel été et beaucoup de soleil et de jardinage!

Denis Gagnon, Grand Chevalier

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 861-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS AUX DÉFINITIONS DE GARAGE ATTENANT ET DE GARAGE DÉTACHÉ DANS LES TABLEAUX 8 ET 9 DE L'ARTICLE 5.2.

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE ledit règlement ne prévoit pas de limitations relativement à la forme et à la distance des parties du bâtiment annexe qui touchent au bâtiment principal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 27 mars 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 1er avril 2019 par Julie Rousseau, conseillère no 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 861-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 863-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NO 593-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER ET DE MODIFIER DES DÉFINITIONS EN LIEN AVEC LES BÂTIMENTS ATTENANTS

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 593-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage est en cours de modification pour préciser certaines normes relatives aux bâtiments attenants;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 27 mars 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 1er avril 2019 par Julie Rousseau, conseillère no 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 863-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 866-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NO 594-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LE NOYAU VILLAGEOIS

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement no 594-2007 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il est opportun de réduire le périmètre du noyau villageois aux extrémités de la rue Principale, de retirer certaines propriétés commerciales déjà construites et y insérer un terrain situé au cœur du village;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande le présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le no 866-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 867-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU SADR DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière est entré en vigueur le 22 juin 2005;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le règlement no 283-2018 modifiant le SADR intitulé « Modification et l'ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurées et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs »;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le règlement no 286-2018 modifiant le SADR concernant l'assouplissement des normes d'implantation des bâtiments d'élevage, en considération du bien-être animal;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une Municipalité doit dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le SADR, adopter un règlement de concordance;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà adopté les règlements de concordance en ce qui a trait aux nouveaux ilots déstructurés sur son territoire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le nº 867-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

DÉROGATION MINEURE – 53, RUE CHAINÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure numéro 2019-012 pour la propriété située au 53, rue Chainé, lot 3 384 128 du cadastre du Québec dans la circonscription de Lotbinière;

ATTENDU QUE la demande consiste à réduire la distance de tout bâtiment d'habitation à 40 mètres par rapport à un usage (582) Établissement où l'on sert des boissons alcoolisées;

ATTENDU QUE la norme du Règlement de zonage numéro 590-2007 spécifie à la classe d'usage C-7 débit de boissons, que tout bâtiment où est exercé l'usage 582 doit être distant d'au moins 100 mètres de tout bâtiment d'habitation;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 17 avril 2019;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2019-012 soit acceptée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION DE 5 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- Numéro 2019-088 pour le 53, rue Chainé afin de changer l'affichage de deux enseignes murales existantes pour un nouveau commerce;
- Numéro 2019-132 pour le 405, route 273 afin de changer l'affichage de deux enseignes murales existantes, le demandeur a déposé le choix de trois affichages différents;
- Numéro 2019-079 pour le 324, rue Laurier afin d'installer une nouvelle enseigne autonome en cour avant de la propriété;
- Numéro 2019-109 pour le 324, rue Laurier afin d'ajouter un nouvel affichage à une enseigne murale existante sur le mur avant, d'ajouter une nouvelle enseigne murale sur un mur latéral du bâtiment principal donnant sur le stationnement, d'ajouter de l'affichage sur vitrine en façade du bâtiment et d'installer des drapeaux de plage dans l'aire d'entreposage des véhicules;
- Numéro 2019-120 pour le 425, route 273 afin de changer l'affichage d'une enseigne murale existante en façade du bâtiment principal pour un nouveau commerce, le demandeur a déposé 2 options d'affichage;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA, numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes de permis, laisse au demandeur de la demande de permis 2019-132 de choisir l'option, mais priorise les options « a » et « b », et recommande pour la demande de permis 2019-120 l'option « a »;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis numéro 2019-088, 2019-079 et 2019-109.

Que les demandeurs décident de l'option d'affichage de leur choix parmi ceux proposés pour les demandes de permis 2019-120 et 2019-132.

Adopté à l'unanimité

PIIA PATRIMOINE – 109-111, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2019-135 pour la propriété située au 109-111, rue Principale;

ATTENDU QUE la demande consiste à ajouter quatre fenêtres sur le mur latéral du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2019-135 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE À LA MRC DE LOTBINIÈRE POUR UNE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT AFIN D'AJOUTER UNE AFFECTATION RÉCRÉOTOURISTIQUE À MÊME LA ZONE 25A DANS LE RANG GASPÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a reçu une demande de la part du 127e Groupe Scouts AGAPOGIL afin de construire un camp permanent, soit un bâtiment sécuritaire à usage multiple pour leurs activités;

ATTENDU QUE le site visé comprend les lots 3 387 556, 3 387 557 et 3 387 540, du cadastre du Québec, situé au 124, rang Gaspé, dans la zone 25A en référence au plan de zonage en vigueur;

ATTENDU QUE seules les activités reliées à l'agriculture et les résidences permises en vertu de la LPTAAQ sont autorisées dans cette zone;

ATTENDU QUE les propriétaires des lots concernés souhaitent, par la même occasion, régulariser des activités récréotouristiques de types « jeux médiévaux » qui se tiennent déjà sur leur terrain;

ATTENDU QUE l'affectation récréotouristique du schéma d'aménagement de la MRC de Lotbinière découle de la troisième grande orientation du SADR, *Développer les potentiels touristiques du milieu,* dont un des objectifs est de *Favoriser le développement du tourisme rural, de l'agrotourisme et du récréotourisme;*

ATTENDU QUE les affectations récréotouristiques permettent la réalisation de loisirs extérieurs tels que les projets de camp de scouts et de jeux médiévaux;

ATTENDU QUE ce site est régulièrement visité par les élèves de l'école primaire pour différents projets éducatifs et pédagogiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

De déposer une demande de modification du schéma d'aménagement à la MRC de Lotbinière pour ajouter une affectation récréotouristique sur les lots 3 387 556, 3 387 557 et 3 387 540 sur le rang Gaspé.

Un plan précis préparé par un arpenteur-géomètre sera déposé afin de bien identifier les limites de l'affectation récréotouristique demandée.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR LES PUITS NOS 11-2018 ET 12-2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire poursuit sans cesse ses travaux pour produire de l'eau potable en quantité et en qualité selon les normes édictées;

ATTENDU QUE des essais de pompage ont été effectués sur deux nouveaux ouvrages de captage dans le secteur du rang Bois-Joly;

ATTENDU QU'il est obligatoire de conserver un rayon de protection de 30 mètres autour de ces nouveaux puits;

ATTENDU QUE la Municipalité doit acquérir une superficie de terrain de 7402 m^2 à même les lots 3 383 424, 3 383 544 et 3 383 556 et enregistrer une servitude permanente de passage de 3865.3 m^2 à même les lots 3 383 544, 3 384 827 et 3 384 830 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE les parcelles de terrains visées par la présente demande sont incluses dans la zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

ATTENDU QUE pour exploiter deux nouveaux puits municipaux, pour faire l'achat de ces parcelles de terrains et utiliser le chemin d'accès, la Municipalité doit obtenir l'autorisation de la CPTAQ;

ATTENDU QUE les infrastructures d'utilités publiques associées au réseau d'aqueduc sont permises dans chaque zone du territoire municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De procéder à la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour :

- L'aliénation en faveur de la Municipalité de Saint-Apollinaire et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'exploitation de deux puits, des parcelles de terrains totalisant 7402 m^2 à même les lots 3 383 424, 3 383 544 et 3 383 556, du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Lotbinière.
- L'établissement d'une servitude d'accès à même des parties des lots 3 383 544 3 384 827 et 3 384 830, d'une superficie de 3865.3 m^2.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉ-MADA

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour des travaux de réfection des terrains de pétanque, de fer, de l'abri adjacent et de l'aménagement autour de ces installations;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés – (PRIMADA).

De confirmer son engagement financier pour sa part des coûts admissibles au projet.

De confirmer son engagement financier à assumer les coûts non admissibles, y compris tout dépassement de coût.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que la directrice générale ou la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire tous les documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE DE L'ÉDUCATRICE VOLANTE DU CAMP DE JOUR 2019

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée via la programmation des loisirs pour le poste d'éducatrice volante pour le camp de jour 2019;

CONSIDÉRANT QUE Roxanne Laflamme, l'éducatrice volante de l'année dernière, souhaite revenir pour la saison estivale 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Roxanne Laflamme à titre d'éducatrice volante du camp de jour pour la saison 2019 selon les modalités prévues au contrat.

L'horaire de travail consiste à un maximum de 40 heures par semaine, de la mi-mai à la fin août.

Le conseil municipal autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE DE SOCCER

ATTENDU QUE la responsable de soccer de l'année dernière, Madame Stacey Ficket, ne renouvelle pas son contrat cette saison;

ATTENDU QUE l'adjointe responsable du soccer de l'an dernier, Rosalie Cyr, désire prendre le poste de responsable;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher Rosalie Cyr comme coordonnatrice de soccer pour la saison 2019. Le poste est temporaire, sur un horaire variable, à un montant hebdomadaire de 175 $, pour 20 semaines débutant le 15 avril, payable aux 2 semaines.

De lui accorder également la responsabilité d'entrainer les catégories U-4 et U-5. Ce poste est temporaire, sur un horaire variable, à un montant hebdomadaire de 55 $, pour 13 semaines débutant le 4 juin, payable aux 2 semaines.

Elle sera considérée comme travailleuse autonome à contrat.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION DU CAMP DE JOUR POUR LA SAISON 2019

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de coordination du terrain de jeux 2018 a réalisé un travail exemplaire;

CONSIDÉRANT QUE Mariane Giguère souhaite revenir à la coordination pour la saison 2019, par contre, Vanessa Rousseau ne sera pas de retour cet été;

CONSIDÉRANT QUE 2 candidatures d'animatrice avec beaucoup d'expérience ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE Kate Dubois effectue un excellent travail comme animatrice depuis 2011 et qu'elle a plus d'expérience que l'autre candidate;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Mariane Giguère et Kate Dubois à titre de coordonnatrices du terrain de jeux pour la saison 2019, selon les modalités prévues au contrat.

L'horaire de travail consiste à un maximum de 40 heures par semaine, de la mi-avril à la fin août.

Le conseil municipal autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SECTORIEL AU SEIN DU COMITÉ TECHNIQUE POUR L'ÉLABORATION, LE SUIVI ET LA MISE À JOUR DU PLAN GÉNÉRAL DE PRÉPARATION AUX SINISTRES

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Lotbinière ont signifié leur intérêt à participer à la démarche collective pour réaliser les Plans municipaux de Sécurité civile (PMSC);

ATTENDU QUE le plan directeur de préparation générale aux sinistres regroupant notamment les grandes orientations de la mise en commun a été adopté à l'assemblée du conseil de la MRC du 13 mars 2019;

ATTENDU QUE le plan directeur propose la mise en place d'un comité technique par la nomination d'un représentant par secteur géographique de la MRC;

ATTENDU QUE Madame Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, a manifesté de l'intérêt afin de représenter le secteur 2;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

de désigner Madame Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, comme représentante du secteur 2 au sein du comité technique pour l'élaboration, le suivi et la mise à jour du plan général de préparation aux sinistres.

Adopté à l'unanimité.

COMPENSATION RECYC-QUÉBEC 2019 – PREUVE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES

ATTENDU la modification du Portail GMR pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019, à l'effet qu'il est obligatoire pour la Municipalité de fournir une résolution prouvant ses compétences : Collecte, Transport, Tri et Conditionnement (CTTC);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire est une municipalité ayant délégué ses compétences en matière de CTTC à l'Entente intermunicipale de Laurier-Station (Régie);

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire confirme par la présente avoir délégué ses compétences en matière de Collecte, Transport, Tri et Conditionnement à l'Entente intermunicipale de Laurier-Station (Régie).

Adopté à l'unanimité

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire faire une demande dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) auprès de la Députée de Lotbinière-Frontenac;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a des travaux totalisant 322 500 $ à son budget 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

De confirmer à Madame Isabelle Lecours, Députée de Lotbinière-Frontenac, que la Municipalité de Saint-Apollinaire prévoit réaliser les travaux durant l'année 2019.

Adopté à l'unanimité

OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE 2019

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de pavage sur le territoire de la municipalité, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

#	NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
1	Construction BML, division de Sintra inc.	843 357.16 $
2	Les Entreprises Lévisiennes inc.	867 592.44 $
3	Construction & Pavage Portneuf	964 972.17 $
4	Pavco asphalte	1 116 388.74 $

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Construction BML, division de Sintra inc., pour la somme de 843 357.16 $ incluant toutes taxes.

Que la dépense pour les travaux dans les rangs petit Bois-de-l'Ail et Bois-Joly ainsi que rue Industrielle, au montant estimé avant taxes à 358 878 $, soit prélevée dans le compte affecté aux fonds réservés carrières/sablières.

Que la dépense pour les travaux de la route du Cap, au montant estimé avant taxes à 64 593 $, soit prélevée à même le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE ET CANALISATION DE FOSSÉS ROUTE 273

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de construction d'une piste cyclable et travaux de canalisation de fossés en bordure de la route 273, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 7 soumissions ont été reçues, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
Gilles Audet Excavation inc.	445 046.38 $
Construction Lemay inc.	477 045.07 $
B.M.Q. inc.	477 528.89 $
Transport JD 2000	498 520.10 $
L4 Construction	518 164.04 $
Construction & Pavage Portneuf	525 234.20 $
Cité Construction TM inc.	584 314.45 $

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Gilles Audet Excavation inc., pour la somme de 445 046.38 $ incluant toutes taxes.

Que cette somme soit prélevée à même le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

OCTROI DU CONTRAT POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DES FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 273 ET RUE DES VIGNES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé des offres de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans, devis et la surveillance pour l'aménagement des feux de circulation à l'intersection de la route 273 et rue des Vignes;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation qualitative des offres conformément à la loi et que les pointages obtenus sont les suivants :

Firme	Pointage
ARPO Groupe-conseil	25,10
Pluritec	16,38

ATTENDU QUE l'offre de ARPO Groupe-conseil a obtenu le pointage le plus élevé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à ARPO Groupe-conseil le mandat pour la réalisation de plans, devis et la surveillance de travaux d'aménagement des feux de circulation à l'intersection de la route 273 et rue des Vignes, pour la somme de 51 776.12 $ taxes incluses.

Que cette somme soit prélevée à même le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'AMÉNAGEMENT DES FEUX DE CIRCULATION SUR LA ROUTE 273

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour l'aménagement des feux de circulation sur la route 273;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o pour les travaux d'aménagement des feux de circulation sur la route 273.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET VÉRIFICATION COMPTABLE

ATTENDU QUE la firme Désaulniers, Gélinas & Lanouette a déposé les états financiers terminés au 31 décembre 2018 à la Municipalité de manière préalable et que ceux-ci sont prêts;

ATTENDU l'avis prévu au Code municipal art. 176.1.

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le dépôt des états financiers et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3.

ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	Budget 2018	Réel	
		2018	2017
Revenus			
Taxes	6 948 021	7 536 102	7 140 564
Paiements tenant lieu de taxes	39 330	37 257	34 402
Transferts	383 843	574 167	420 076
Services rendus	539 886	679 238	680 117
Autres	811 500	1 031 121	1 074 516
	8 722 580	**9 857 885**	**9 349 675**
Investissement		5 414 289	3 981 682
		15 272 174	**13 331 357**
Dépenses			
Administration générale	1 255 119	1 251 912	1 247 012
Sécurité publique	1 406 742	1 648 524	1 469 348
Transport	1 466 995	1 973 910	1 814 325
Hygiène du milieu	1 398 248	2 079 350	2 024 475
Santé et bien-être	14 952	7 655	6 742
Aménagement, urbanisme et développement	589 592	546 649	503 620
Loisirs et culture	1 163 356	1 363 335	1 355 076
Frais de financement	257 672	263 432	270 330
Amortissement	1 567 082	0	0
	9 119 758	**9 134 767**	**8 690 928**
Excédent (déficit) de l'exercice	**(397 178)**	**6 137 407**	**4 640 429**
Moins : revenus d'investissement (taxes d'accise)		(5 414 289)	(3 981 682)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	**(397 178)**	**723 118**	**658 747**
Conciliation à des fins fiscales			
Amortissement (immobilisations)	1 567 082	1 817 229	1 620 415
Coût des propriétés vendues			
Remboursement de la dette à long terme	(551 400)	(574 300)	(584 376)
Affectations			
Activités d'investissement	(621 004)	(635 681)	(550 134)
Excédent (déficit) accumulé		130 233	13 051
Autres éléments de conciliation	2 500	2 500	2 500
	397 178	**739 981**	**501 456**
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	**0**	**1 463 099**	**1 160 203**

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION DE SIGNATURES POUR L'ENREGISTREMENT DE SERVITUDES POUR LE PUITS 07-2014

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une entente de servitude le 16 février 2018 avec RONCEL INC., représenté par Monsieur Pierre Bibeau, pour le passage d'une conduite d'eau brute sur le lot 3 384 834 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE la servitude projetée affecte deux parcelles qui totalisent 542.5 m^2 (5839.42 pi^2) tel que montré sur la description technique, préparée par Paul Grimard, arpenteur-géomètre, 31 mai 2018, Minute 6158;

ATTENDU QU'à la suite du changement de la trajectoire de la conduite, une deuxième demande d'autorisation a été déposée à la CPTAQ et que la décision a été rendue le 2 avril 2019, dossier numéro 420317;

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter de 2 % les taux inscrits à l'entente afin d'être équitable envers tous les propriétaires concernés par le puits 07-2014;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'enregistrer deux servitudes en faveur de la Municipalité de Saint-Apollinaire pour le passage d'une conduite d'eau brute, à même le lot 3 384 834 du cadastre du Québec appartenant à RONCEL INC. pour un montant de 2102.19 $, soit au taux de .36 $/$pi^2$.

De verser une compensation supplémentaire de 2040 $ à RONCEL INC. pour la perte de culture temporaire sur les parties affectées par les servitudes.

D'autoriser le maire Bernard Ouellet ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à l'enregistrement de ces servitudes.

Adopté à l'unanimité.

ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 631 990 SUR LE RANG DES MOULANGES

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée entre la Municipalité et Groupe C.D. inc. pour une partie du lot 3 631 990 du cadastre du Québec, d'une superficie de 112.1 mètres carrés, située sur le rang des Moulanges;

ATTENDU QU'une description technique a été préparée par Mathieu Beaurivage, arpenteur-géomètre, le 28 mars 2019, sous la Minute 6550, dossier 722;

ATTENDU QUE le prix de vente a été fixé à 2000 $ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à Groupe C.D. inc., une partie du lot 3 631 990 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, d'une superficie de 112.1 mètres carrés, située sur le rang des Moulanges, pour le montant de 2000 $ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

SOUTIEN TECHNIQUE DANS LE PROJET DES RELAIS D'INFORMATION TOURISTIQUE

ATTENDU QUE l'organisme Tourisme Lotbinière désire redynamiser le relais touristique des municipalités de Lotbinière;

ATTENDU QUE Tourisme Lotbinière désire mettre à niveau la structure (nettoyage, entretien, repeindre la structure, etc.) et souhaite que la Municipalité participe en fournissant du temps ressource;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer à redynamiser le relais touristique de Saint-Apollinaire en fournissant du temps ressource.

Adopté à l'unanimité.

PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES

ATTENDU QUE le projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1er décembre 2017;

ATTENDU QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (CM), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le préambule fasse partie des présentes comme si récité au long.

D'adopter la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes dans le cadre du projet de loi 108 et dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à prévenir et à faire cesser toute situation de harcèlement psychologique ou sexuel au sein de son entreprise, y compris toute forme de harcèlement discriminatoire;

ATTENDU QUE la Municipalité vise également à établir les principes d'intervention qui sont appliqués dans l'entreprise lorsqu'une plainte pour harcèlement est déposée ou qu'une situation de harcèlement est signalée à l'employeur ou à son représentant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le préambule fasse partie des présentes comme si récité au long.

D'adopter la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes, dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité.

INSCRIPTION À LA CLASSIQUE DE GOLF DES ÉTOILES 2019

ATTENDU QUE le samedi 8 juin prochain se tiendra la Classique de golf des Étoiles 2019;

ATTENDU QUE ce tournoi est une activité-bénéfice dont les profits sont remis à la Fondation Philippe Boucher;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

De contribuer financièrement à cette activité pour un coût total de 1080 $ afin de soutenir généreusement les enfants défavorisés de notre milieu.

Adopté à l'unanimité.

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés dont le volet 1 vise au soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont manifesté leur intérêt afin de réaliser les mises à jour des politiques familiales et Municipalité amie des aînés de manière collective;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de mettre à jour sa politique familiale et Municipalité amie des aînés, ainsi que le plan d'action qui lui est associé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

De confirmer la participation de la Municipalité de Saint-Apollinaire à la démarche collective de la MRC de Lotbinière pour la mise à jour des politiques familiales et Municipalité amie des aînés.

De confirmer que Julie Rousseau, conseillère no 4, est l'élue responsable des questions familiales et ainées.

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés.

Adopté à l'unanimité.

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer, comme maire suppléant, Monsieur Alexandre D'Amour, conseiller no 6, pour une période de 6 mois à compter de ce jour.

Que monsieur D'Amour soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de M. Bernard Ouellet, lorsque celui-ci est absent et que telle signature est requise durant cette période.

Adopté à l'unanimité

PROCHAINE SÉANCE :

8 JUILLET 2019

PM : Départ de votre localité en direction du Saguenay-Lac-St-Jean. Découvrez la nature profonde du fjord au **Musée du Fjord**.

En soirée, assistez au spectacle à grand déploiement **La Fabuleuse Histoire d'un Royaume** présenté pour la 32e année au Théâtre du Palais Municipal.

LE SAMEDI 6 JUILLET 2019

COÛT : **169 $** taxes et frais de services inclus.

Pour information et réservation : Monique Defoy 418 881-3121

Publireportage sur Florinda Batista Mathias

Florinda Batista Matias et sa famille ont choisi de quitter la France, car ils n'étaient plus en accord avec les orientations politiques prises par le gouvernement en place. Ils ressentaient le gros malaise social qui s'installait dans leur pays d'origine. De plus, il leur semblait difficile d'évoluer sur le plan professionnel en France, puisque la densité démographique à ce jour est telle, que les emplois sont pour la plupart comblés. Finalement, ils ont décidé de quitter la France pour leur enfant, afin qu'il ait la possibilité d'avoir un meilleur avenir dans un pays où les possibilités d'emploi abondent et où les gens font preuve d'ouverture d'esprit.

La province du Québec était la destination choisie depuis le début par Florinda et sa famille, étant une province francophone qui se démarque par les opportunités qu'elle offre.

C'est ainsi, que Florinda et son conjoint, Éric Vancayezeele, ont participé aux Journées du Québec à Paris. Éric a été recruté par JL Leclerc en tant que soudeur.

Le choix de s'établir dans la municipalité de St-Apollinaire a ensuite suivi, et ce, après de nombreuses recherches sur la situation démographique de cette ville. L'accessibilité des services et d'écoles bien renommées, la proximité de la ville de Québec et le nombre d'habitants de St-Apollinaire les ont séduits.

À leur arrivée, le 23 juillet 2018, l'intégration en emploi s'est fait en vitesse, car Éric est entré en poste à JL Leclerc dès leur arrivée. Florinda, de son côté, a commencé à travailler en tant que Préventionniste en santé et sécurité au travail à la Fonderie Bibby Ste-Croix, et ce, deux mois après leur arrivée.

Selon Florinda, le succès de leur bonne intégration est lié à une bonne préparation avant d'arriver dans le pays d'accueil. Elle et son conjoint ont passé de longs moments à se familiariser avec la vie québécoise, les normes, le processus d'immigration, les systèmes de santé et d'éducation, etc.

Leur intégration sociale s'est aussi déroulée rapidement et facilement. Déjà, ils avaient des amis français qui vivaient au Québec. De plus, grâce à leur participation en France à des jeux en réseaux avec des Québécois, ils ont connu des amis à Trois-Rivières. Tôt, Florinda et Éric ont reçu des invitations à prendre le café ou l'apéro chez des collègues de travail. Finalement, l'implication d'Éric en tant que parent accompagnateur lors d'activités de Scoutisme lui a permis d'élargir son réseau.

Déjà, après seulement 8 mois passés en terre d'accueil, ils se sentent comme s'ils avaient toujours été là. Ils partagent au besoin leur expérience, afin de guider les autres Français qui souhaitent entreprendre une telle démarche. À ce jour, avec le vécu des derniers mois, ce que Florinda préfère de la MRC de Lotbinière est : la tranquillité, la vie en milieu rural près d'un grand centre, la proximité des services et de la nature, la chaleur humaine et l'accessibilité des gens, l'absence de trafic, la diversité des producteurs agro-alimentaires qui permet l'approvisionnement en produits locaux et sains et, pour conclure, la multitude d'activités extra-scolaires, récréatives et sportives offertes sur le territoire.

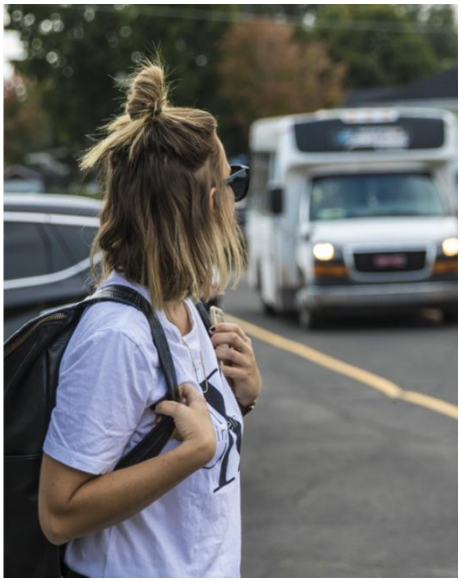

SONDAGE SUR LE TRANSPORT COLLECTIF DANS LOTBINIÈRE

La MRC de Lotbinière, *conjointement avec Express Lotbinière, la SADC Lotbinière, la CDC Lotbinière et le CJE Lotbinière*, vous invite à compléter son sondage sur le transport collectif qui a été mis en ligne le 17 juin dernier.

Ce sondage vise à :

- Déterminer les habitudes de transport des usagers de la MRC de Lotbinière, tant à l'interne qu'à l'externe du territoire;
- Connaître les besoins en transport en commun de la population;
- Vérifier la connaissance des services de transport existants;
- Dresser les habitudes de transport;
- Établir des recommandations et un plan d'action dans Lotbinière.

Express vers Sainte-Foy

Horaire ÉTÉ 2019

DU LUNDI 3 JUIN AU VENDREDI 16 AOÛT
INCLUSIVEMENT

CHANGEMENTS À L'HORAIRE

Laurier-Station • Saint-Apollinaire • Sainte-Foy

DÉPARTS : Laurier-Station à **6 h 45, 8 h 30 et 11 h 15**
RETOURS : Sainte-Foy à **13 h, 16 h 10 et 18 h 10**

Le trajet reste toujours le même.

Express Lotbinière

POINTS DE VENTE :

PROXIM Kirouac et Lavoie
130, boul. Laurier, Laurier-Station

JEAN COUTU
144, Principale, Saint-Apollinaire

www.express-lotbiniere.com • 418 881-3884, poste 103

À l'aventure

DU 11 JUIN AU 19 JUILLET

9 h30 à 11 h 30
Beau temps, mauvais temps

Information et inscription :
418-881-3486

Les vendredis à la Maison de la Famille à Saint-Apollinaire

Venez bouger avec nous!

INSCRIPTION COURS DE PATINAGE

LE MARDI 9 JUILLET
de 18 h 30 à 20 h 30
À l'aréna de Sainte-Croix

C.P.A. Sainte-Croix

- Cours d'initiation au patinage (3 ans et plus)
- Cours de patinage artistique
- Cours pour les adultes

Début de la saison : **septembre 2019**

BAZAR SUR PLACE

Vente et consignation de costumes et patins usagés mais de bonne qualité.

Pour information :
Mélanie Lacasse : 418 728-1674
Claudette Lemay : 418 926-3699

www.cpasaintecroix.com

Les nichoirs de

L'Oasis DE LOTBINIÈRE

GROUPE COMMUNAUTAIRE ALTERNATIF EN SANTÉ MENTALE

ACHETEZ UN NICHOIR C'EST...
3 BONNES ACTIONS EN UN SEUL GESTE !

CHAQUE NICHOIR EST FABRIQUÉ À LA MAIN À PARTIR DE CÈDRE CANADIEN ET EST ADAPTÉ AUX ESPÈCES D'OISEAUX VISÉES.

15 $ pour les résident de la MRC de Lotbinière
30 $ pour les résident à l'extérieur de la MRC de Lotbinière

Passer votre commande au 418 728-2085

Rassemblement des Martineau d'Amérique le samedi 14 septembre, au sous-sol de l'église de Saint-Nicolas

Pour information et inscription, contactez-nous via Facebook ou sur notre site internet : martineaudamerique.org
Par téléphone : Rémi Martineau **418 835-1550** et Marcel Martineau **418 407-7979.**

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

JUIN	
Lundi 24	Bureaux municipal et de la SAAQ fermés pour la St-Jean
Jeudi 27	Bingo annuel des Fermières à la salle des Lions de Laurier/St-Flavien

JUILLET	
Lundi 1er	Bureaux municipal et de la SAAQ fermés pour la Fête du Canada
Jeudi 4	Marché public ouvert de 14 h 30 à 18 h 30 au IGA Veilleux tous les jeudis
Lundi 8	Séance ordinaire du conseil à 19 h 30 à la salle du conseil
Mardi 9	Entraide : du 9 au 18 juillet, grande vente de 50 % Inscription cours de patinage du CPE Ste-Croix de 18 h 30 à 20 h 30
Sam. 13	Ouverture de L'Entraide de 10 h à 16 h
Lundi 29	Bureau municipal fermé jusqu'au 4 août pour les vacances

Municipalité St-Apollinaire

11, rue Industrielle
St-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996
Téléc. : 418 881-4152

Postes	Fonctions
221	Julie-Ann Charest, secrétaire-réceptionniste
222	Lorraine Rousseau, secrétaire administrative
223	Renault Lepage, inspecteur des travaux publics
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Manon Bouchard, secrétaire administrative
227	Bernard Ouellet, maire (cellulaire : 418 808-9401)
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
233	Manon Côté, secrétaire, responsable du journal
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment

Renseignements service des incendies : 418 808-9410

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Horaire d'été (jusqu'au 30 août) : vendredi 8 h 30 à 12 h et 13 h à 15 h

www.st-apollinaire.com

Téléphone Centre Multifonctionnel

CENTRE MULTIFONCTIONNEL SAINT-APOLLINAIRE

20, rue Terry-Fox

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Pascale Lemay, adjointe aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours

Mandataire de la Société de l'assurance automobile
Québec

Téléphone SAAQ

Tél. : 418 881-7227

Ouvert : **lundi, mardi et mercredi** de 8 h 30 à 16 h 30
Jeudi : 8 h 30 à 20 h **Vendredi** (horaire d'été) : 8 h 30 à 15 h

www.saaq.gouv.qc.ca

Téléphone Régie intermunicipale

Tél. : 418 881-3996, poste 239

Pascale Lemay

Téléphone Bibliothèque

Tél. : 418 881-3996, poste 250

Dimanche : ..... 9 h 30 à 12 h
Mardi : ..... 16 h à 21 h
Mercredi : ..... 9 h à 11 h et 13 h 30 à 16 h
Jeudi : ..... 16 h à 21 h
Samedi : ..... 9 h 30 à 12 h
Lundi et vendredi : ..... FERMÉ

Une entreprise de chez nous!

Services Juristicia

VOTRE POINT DE REPÈRE EN DROIT CIVIL

Rendre le droit plus accessible

J'adore penser qu'ainsi se résumerait ma mission ici-bas! Passionnée de justice, j'avance. Je vais droit au but, simplement, avec confiance et sans cérémonie.

Formation

Avocate diplômée et membre du Barreau, je suis avide d'apprendre et de transmettre mes connaissances! Mon besoin demeure altruiste; ce que j'aime, par-dessus tout, c'est aider les gens à y voir plus clair dans les dédales complexes de notre système législatif.

À ton service, justice!

J'exerce ma profession en français et en anglais depuis 2009. J'ai eu à pratiquer le droit civil : le droit familial, de la jeunesse et de l'habitation. Au Nunavik, j'ai eu le plaisir et l'infime honneur de travailler de près avec les communautés inuites. Ceci m'a permis d'approfondir ma connaissance des nations autochtones du Québec.

Indiquer le chemin et baliser votre route

Pour prendre le plein pouvoir de sa destinée, il suffit parfois d'un peu d'aide, d'un bon guide et de quelques notions juridiques.

Mon nom est Geneviève. Au plaisir de vous aider à trouver des solutions pratiques à vos problèmes en droit civil. C'est pour vous que j'ai voulu devenir avocate.

Services d'accompagnement

- Résolution d'un conflit
- Petites créances
- Justice et tribunaux

Mieux connaître vos droits

- Familles et couples
- Jeunesse
- Succession
- Habitation

Prenons rendez-vous :

info@servicesjuristicia.ca

1 877 836-5281
418 881-1822

Au plaisir de vous rencontrer!